



Parlons-en

04/01/17



EN DEHORS DES ABRIS DE NUIT

- Durant la période hivernale, la **SNCB** met à disposition un local pour les sans-abri lorsque les températures sont inférieures à 1°C. Celui-ci est surtout fréquenté par des personnes ayant des assuétudes. Il n'y a cependant aucun encadrement, le local est donc dégradé par ses occupants.
- La présence de nombreux **squats** et tentes est évoquée. Ils sont principalement utilisés par des personnes en couple ne souhaitent pas se séparer pour aller en abri de nuit. Les éducateurs de rue leurs distribuent des tentes, couvertures, mais aussi des sacs à dos de la croix rouge.
- Les participants s'interrogent sur l'offre des différents services du Relais Social : **ceux-ci sont-ils toujours en adéquation avec les besoins du public sans-abri ?**
- Un groupe de **Jeunes** occupe un des souterrains de la gare et s'en prend aux personnes sans-abris qui s'y installent pour la nuit. Si cette information est vraie, ne faut-il pas interpeller la police?

Amende pour distribution de nourritures/vêtements en rue ?

Faux, mais lorsqu'il s'agit d'actions plus importantes et récurrentes, il faut compléter le formulaire « Events » de la Ville.

VIE EN ABRIS DE NUIT

A Liège, une caserne militaire fait office d'abri de nuit supplétif durant l'hiver. Quid à Charleroi ? Pas de caserne, mais un abri de nuit **supplétif** avec 25 places et un abri de nuit de crise lors de grands froids et de saturation des autres dispositifs.

Cet hiver, de nombreux refus sont à dénombrer dans les abris de nuit. Que faire avec ceux qui sont refusés ?

Autre constat : l'abri de nuit ne convient pas à tous. Un « choc culturel » **entre différents publics** est notamment observé à Dourlet.

On remarque également une évolution des publics accueillis, certains ont de plus grandes exigences quant aux services.

PÉRIODES DES FÊTES

- Environ 200 personnes ont participé au repas de Noël de Carolo Rue, dont 50 enfants. Une distribution de cadeaux a été organisée avec l'aide d'une école. Comment toucher davantage les personnes consommatrices de drogues ?
- Durant les fêtes, le Rebond était complet au niveau des bénévoles.
- Des repas ont été distribués par différents groupes de citoyens le jour et la veille de Noël.
- 3 personnes de la rue seraient aussi décédées durant cette période.

Une parole partagée peut lutter contre la grande précarité !

POINT PRESSE

- En ce qui concerne la réforme du financement de la **Sécurité sociale**, il est mis en évidence le contexte difficile dans lequel nous vivons : la santé ne fait pas exception. Selon les participants, il faut dénoncer les mesures austères mises en place par le gouvernement. Il serait aussi intéressant d'avoir une vision plus globale des budgets alloués par le gouvernement à la Sécu.
- Le Pape a reçu au mois de novembre plusieurs milliers de sans-abris au Vatican. Ne faut-il pas profiter de cette initiative pour sensibiliser le Bourgmestre carolo sur les conditions de vie des plus démunis ?

Le prochain Parlons-en aura lieu le 1 février à 10h au Relais social

Front social contre la réforme du financement de la Sécu

SOCIAL Une coalition d'organisations sociales dénonce le projet du fédéral

► Les syndicats, plusieurs mutuelles et des organisations s'en prennent à la réforme du financement de la Sécu.
► « Sans changement de cap, ce sera la fin du modèle social. »

L'initiative n'est pas courante : tous les syndicats, ainsi que plusieurs mutuelles et mouvements sociaux d'envergure nationale s'unissent pour lancer un signal d'alarme autour d'une réforme du financement de la Sécurité sociale. La FGTB, la CSC, le syndicat libéral, les Mutualités chrétiennes, Solidaris, les Mouvements ouvriers chrétiens flamand et francophone ainsi que Présence et action culturelle s'en prennent, dans un texte d'opinion, à un accord politique conclu au gouvernement fédéral le 16 décembre dernier et qui revêt le financement de la Sécurité sociale. « Cette réforme porte des coups sévères à l'essence même du modèle de Sécurité sociale », écrivent les signataires. Ou encore : « Le gouvernement fédéral conçoit ainsi une dangereuse et insidieuse fragilisation de la Sécurité sociale. » Quels sont les griefs ?



Les organisations sociales estiment que le nouveau système de financement pourrait conduire à une baisse des prestations de soins de santé. ENRWS

1 « Un affaiblissement du financement » Le principal grief des organisations concerne le nouveau mécanisme de financement. Actuellement, le déficit de la Sécurité sociale est systématiquement comblé par la dotation d'équilibre. Chaque année, par arrêté royal, un montant prélevé sur le budget de l'Etat vient combler le trou de la Sécurité sociale, de manière à ce qu'il n'y ait ni surplus ni déficit. Mais selon les organisations signataires, le gouvernement entend désormais prévoir des exceptions à l'automatisme du renfoulement. « Si les mesures d'économies budgétaires prises par le gouvernement dans le domaine de la Sécurité sociale ne rapportent pas assez, il est prévu que la dotation d'équilibre soit rognée », dit Michel Jadot, le président de Solidaris. Il en va de même si les mesures de lutte contre la fraude sociale n'ont pas le rendement attendu. « Pour les signataires de la carte blanche, « on avertit dans la loi le fait que, lors de chaque discussion budgétaire, il y aura au

préférable un débat sur des économies anti-sociales dans la Sécurité sociale. Nous connaissons déjà ce type de discussions avec le gouvernement actuel. La nouveauté est que ce marchandage aux dépens de la Sécurité sociale est désormais ancré dans la loi. »

2 « Une faculté de revenir sur des accords signés par les partenaires sociaux » C'est un autre grief des organisations sociales. Elles dénoncent une disposition qui permettrait, demain, de ne pas appliquer un accord entre patrons et syndicats, notamment autour des hausses de salaire, si celui-ci a un impact budgétaire trop important. « Au mieux, les partenaires sociaux devront revoir leur copie, au pire, l'accord sera tout simplement jeté aux oubliettes », estime Michel Jadot.

3 « Les partenaires sociaux mis sur la touche de la gestion de la Sécurité sociale. » Enfin, les organisations sociales estiment qu'elles vont être privées de leur droit de cité dans la ges-

tion de la Sécurité sociale. « Actuellement, les partenaires sociaux sont chargés de préparer le budget des soins de santé, avec les fonctionnaires du parastatal. Mais le gouvernement prévoit désormais de créer un comité budgétaire, avec des fonctionnaires des Finances et du budget, et aucun représentant des syndicats et des mutuelles. Ce sont donc des cabinetiers qui vont diriger la Sécu. » Pour Michel Jadot, le fait que le comité de gestion paritaire ne soit pas supprimé ne change rien à l'affaire. « C'est un peu comme dans une mosquée. On remet un tapis au-dessus, on n'enlève pas celui d'en dessous, mais celui-ci ne sert désormais plus à rien. » Dans leur carte blanche, les mouvements signataires dénoncent ce qui s'apparente pour eux à une mise sous tutelle. « Ce Troichel veut d'une gouvernance soi-disant neutre et technocratique chaque surtout le renforcement du pouvoir du gouvernement. »

4 Et quelques points positifs... Mais les organisations so-

ciales ne sont toutefois pas uniquement critiques sur les réformes qui viennent d'être décidées. Elles se réjouissent notamment du fait que le budget de la Sécurité sociale cessera de financer des politiques qui n'ont rien à voir avec la protection sociale, comme les... zones de police ou les titres-service. En conclusion les syndicats, mutuelles et autres mouvements demandent au gouvernement un changement de cap, alors que le projet de loi sera débattu au Parlement au début du mois de janvier. « Il n'est pas concevable que des politiques fiscales non abouties du gouvernement aient pour conséquence de faire payer l'addition aux citoyens. Sans changement de cap, ce nous appelons de tous nos vœux, ce sera la fin de notre modèle de sécurité sociale. » ■

Sur lesoir.be
Le texte intégral de la carte blanche des syndicats, mutuelles et mouvements sociaux.

TROIS QUESTIONS À MICHEL JADOT (SOLIDARIS)

« Le fédéral risque de devoir réduire les prestations sociales »
Michel Jadot, qui a longtemps dirigé le comité de gestion des soins de santé et préside Solidaris (Mutualité socialiste), est l'un des signataires de la carte blanche. Pourquoi cette prise de position de tous les syndicats et de deux des trois grandes mutuelles ? Parce que la démarche du gouvernement nous inquiète. Nous avons demandé que les comptes de la Sécu soient ramenés à l'équilibre (en application du système légal de la dotation d'équilibre), car rien n'était prévu pour 2015 et 2016. Mais le gouvernement, après avoir traité entre six mois et un an, n'a pas payé comme le prévoit la loi mais a revu le financement de la Sécurité sociale, en conditionnant la dotation à une série de

critères. Que craignez-vous au juste ? Que la multiplication de ces critères ait pour effet que le déficit ne soit plus comblé comme c'était le cas jusqu'ici. Or je rappelle qu'en 2014, le déficit de la Sécurité sociale était de 5 milliards d'euros. En 2015, c'était 900 millions. Et en 2016, ce sera 2,3 milliards, selon les estimations. En 2017, ce sera davantage encore. Le risque c'est que, ces déficits n'étant pas comblés, on retombe dans les travers du passé. Lesquels ? Financer le déficit de la Sécurité par de l'emprunt. Et le résultat, c'est que ces emprunts seront alors payés par des réductions de dépenses de Sécurité sociale. Je crains des mesures drastiques de réduction des prestations sociales. ■



B.DY

chiffres La Sécurité sociale pèse 35 % des dépenses de l'Etat

Affirmer que la Sécurité sociale constitue un énorme pan des dépenses publiques est une lapalissade : quelque 77,3 milliards d'euros, en l'état, sur un total de dépenses publiques de 221 milliards, soit près de 35 %. A titre de comparaison, la Sécu pèse donc bien davantage que l'Enseignement (25 milliards), le paiement des intérêts de la dette publique (13,5 milliards), la Justice et les forces de l'ordre (7,5 milliards) ou la Défense (3,6 milliards), entre autres. A quel servent ces 77 milliards ? L'un des tout gros morceaux est constitué par les dépenses en soins de santé, dont le budget pèse à lui seul 32,4 mil-

liards, étant essentiellement alimenté par les cotisations des entreprises, des salariés, des indépendants mais aussi partiellement par l'Etat. Le système géré par l'Inami (Institut national d'assurance maladie-invalidité) est à la fois obligatoire (tout le monde doit cotiser) et universel (tout le monde y a droit, et a d'ailleurs l'obligation de s'affilier à une mutuelle qui se charge des remboursements). Toutes les dépenses en soins de santé ne sont cependant pas couvertes par ce biais. Le niveau du remboursement dépend en effet du type de prestation (consultation chez un médecin généraliste, achat de médicaments, etc.), de sorte

qu'au final quelque 76 % du total sont effectivement pris en charge par la Sécu, pour une part de 20 % à charge du patient, le solde étant notamment financé par les assurances privées. Mais la Sécu ne se limite pas aux seuls soins de santé. Elle englobe également des prestations aussi diverses que le paiement des pensions et des allocations de chômage, entre autres. Au total, ce sont donc près de 80 milliards d'euros auxquels il faudrait rajouter si on voulait être complet des prestations qui ne relèvent pas de la Sécu au sens strict comme le paiement des pensions des fonctionnaires par exemple, pour atteindre un total

global de « dépenses sociales » de 112,9 milliards. Comment la Sécu est-elle financée ? Le système de base, mis sur pied en 1944, a évolué. Si le fondement reste le versement de cotisations par les employeurs et les travailleurs, en ce compris les indépendants depuis l'intégration partielle de ces derniers dans le système dans les années '70, d'autres sources de financement sont venues compléter l'édifice. Et ce, pour deux raisons : l'inflation des dépenses, notamment celles liées aux allocations de chômage depuis la crise des années '70 et celles plus récemment liées au vieillissement de la population,

et la nécessité de diminuer parallèlement le coût du travail pour les entreprises, par l'introduction d'exonérations de cotisations sociales. C'est dans ce cadre que sont venues se greffer des sources alternatives de financement, en provenance des recettes de la TVA, des accises et du précompte mobilier notamment, mais aussi du budget de l'Etat, de sorte que les cotisations sociales ne couvrent désormais que les trois quarts environ des 77 milliards affectés au budget de la Sécu. Mais rien de tout cela n'est statique : la manière dont continueront à s'équilibrer tant bien que mal les recettes et les dépenses de la Sé-

cu constitue très précisément l'enjeu du rapport de forces à établir entre les partenaires sociaux et le gouvernement (lire ci-dessus). Sachant que le déficit de la Sécu s'élevait à 5 milliards d'euros en 2014 (compensé alors par une dotation d'équilibre versée par l'Etat), à 900 millions en 2015 (en l'absence de dotation d'équilibre, la part du financement alternatif fut gonflée), et atteindra vraisemblablement 2,3 milliards en 2016, les dépenses continuant donc d'augmenter alors que les sources de financement classiques tendent, quant à elles, à se réduire. ■

BENOÎT JULY

77,3 milliards : le budget de la Sécurité sociale

32,4 milliards : le budget relatif aux dépenses en soins de santé

2,3 milliards : le déficit vraisemblable de la Sécu en 2016